



Solidarité, seniors
Ville de Saint-Marcel

CARNETS TAXIS

Dans le cadre du maintien à domicile, le CCAS accorde des carnets taxis de 20, 15 ou 10 tickets valables 1 an en fonction de plusieurs critères. Grâce aux conventions passées avec les Sociétés de taxi de votre commune, vous pourrez effectuer vos déplacements en faisant appel à l'une des sociétés indiquées ci-dessous et régler avec vos tickets-taxi.

Taxis Lory

23 grande rue
71380 Saint-Marcel
03 85 96 55 79

La Vie Plus Facile

7 bis Rue Denis
71380 Saint-Marcel
03 85 96 72 26
06 32 22 17 70

Valeur

- Carnet de 20 tickets, soit d'une valeur de 61 €
- Carnet de 15 tickets, soit d'une valeur de 45,75 €
- Carnet de 10 tickets, soit d'une valeur de 30.50 €

Conditions d'attributions

- résider sur la commune de Saint-Marcel (hors établissement médicalisé)
- être âgé de 75 ans et plus, / ou titulaire de la carte d'invalidité 80 % et plus
- revenu fiscal de référence répondant aux seuils d'attribution

Les justificatifs

- Avis d'imposition de l'année n-1
- Carte d'invalidité